



Abomey-Calavi, le 22 AVR 2021

N° 413 -2021/UAC/ENAM/D/DA/SGE/SCAF/SAP/DAI

COMMUNIQUÉ PORTANT APPEL À CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER À L'ENAM DU BÉNIN POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022

Le Directeur de l'École nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Bénin communique :

- 1- La procédure d'admission en première année de Master pour l'année académique 2021-2022 est ouverte.
- 2- Le dépôt de dossier démarre le **lundi 26 avril 2021 à 9 heures** et se poursuivra jusqu'au **mercredi 30 juin 2021 à 16 heures**.
- 3- L'accès en première année de Master à l'ENAM est ouvert aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'une maîtrise ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
- 4- Conformément aux instructions du Recteur contenues dans la correspondance n° 571-19/UAC/SG/VR-AA/Sco-MD du 6 mars 2019, l'admission en Master est prononcée après étude de dossiers.
- 5- Le dossier de demande d'inscription comporte impérativement les pièces ci-après :
 - une lettre de motivation adressée au Directeur de l'ENAM et précisant par ordre de priorité décroissante trois spécialités choisies par le candidat ;
 - un curriculum vitae ;
 - une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
 - une copie certifiée conforme des relevés de notes du cycle de Licence ou de Maîtrise ;
 - une copie certifiée conforme de l'attestation du Baccalauréat ;
 - une copie certifiée conforme de l'attestation d'authenticité des diplômes obtenus à l'étranger (Bac et/ou Licence, Maîtrise, etc....)
 - une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
 - une copie certifiée conforme de la preuve de compétence en anglais ;
 - une attestation de travail pour les salariés ;
 - l'autorisation d'inscription de l'employeur ;
 - la quittance d'une somme de dix mille (10.000) francs CFA représentant les frais d'étude de dossiers par l'ENAM à verser sur le compte n° **BJ062 01006 110276613002 08** de l'ENAM à ECOBANK-BÉNIN ;
 - la quittance d'une somme de deux mille (2.000) francs CFA représentant les frais d'étude de dossiers par la Commission universitaire d'Orientation (CUO) à verser sur le compte n° **506100001476** de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à UBA, intitulé UAC –RÉCETTES DIVERSES.

6- Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2021-2022 sous le régime des cours du jour sont :

- Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
- Administration des Impôts (AI) ;
- Gestion des Marchés publics (GMP) ;
- Administration hospitalière et Intendance (AHI) ;
- Administration scolaire et universitaire (ASU) ;
- Gestion financière des Collectivités locales (GFCL) ;
- Planification et Développement local (PDL) ;
- Administration générale et territoriale (AGT) ;
- Administration du Travail et de la Sécurité sociale (ATSS) ;
- Diplomatie et Relations internationales (DRI) ;
- Administration de l'Action sociale (AAS) ;
- Archivistique (ARCHI) ;
- Gestion des Ressources humaines (GRH) ;
- Management des Services publics (MSP) ;
- Gestion des Projets (GP) ;
- Évaluation des Politiques publiques (EPP) ;
- Gestion du Patrimoine culturel (GPC).

7- Les spécialités ouvertes pour l'année académique 2021-2022 sous le régime des cours du soir sont :

- Administration des Finances et Trésor (AFT) ;
- Administration des Impôts (AI) ;
- Gestion des Marchés publics (GMP) ;
- Management des Services publics (MSP) ;
- Gestion des Projets (GP) ;
- Gestion des Ressources humaines (GRH).

8- L'ENAM se réserve le droit de ne pas ouvrir l'une ou plusieurs des spécialités annoncées pour chaque régime d'étude, pour défaut d'effectif requis.

9- Le Conseil pédagogique siégeant en Conseil universitaire de Contrôle des Aptitudes (CUCA) étudie les dossiers et les transmet, revêtus de son avis motivé, à la Commission Universitaire d'Orientation (CUO) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

10- Les candidats sont tenus de respecter les instructions du Recteur faisant obligation aux structures de formation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) de faire observer un délai d'attente d'un an entre la date d'obtention de la Licence professionnelle et celle de l'entrée en Master.



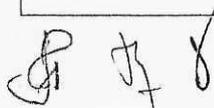
11- Le profil d'entrée requis en fonction des différentes spécialités se présente comme suit :

Tableau n° 1 : Profil d'entrée

PROFIL D'ENTRÉE	
DÉPARTEMENT MANAGEMENT	
GRH	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
GP	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
MSP	- Licence professionnelle ou Maîtrise - toutes spécialités - Tout autre diplôme admis en équivalence
EPP	- Licence professionnelle ou Maîtrise – Spécialités : Économie, Économétrie, Administration des finances, Statistiques - Tout autre diplôme admis en équivalence - Expérience professionnelle effective de 2 ans
DÉPARTEMENT ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
AGT	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
ATSS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit public ou privé - Tout autre diplôme admis en équivalence
DRI	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit public - Tout autre diplôme admis en équivalence
AAS	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AGT, ATSS, DRI - Diplôme du cycle I de l'ESAS - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit, en sciences sociales ou humaines - Tout autre diplôme admis en équivalence
DÉPARTEMENT ADMINISTRATION DES FINANCES	
AFT	- Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en gestion commerciale, en gestion des entreprises ou gestion financière ou comptable - Tout autre diplôme admis en équivalence

Handwritten signature or initials

AI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - spécialités AI et AFT - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
ASU	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
AHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle Mention GBH (EPAC/UAC) - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en management des entreprises - Tout autre diplôme admis en équivalence
GMP	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion, en gestion des entreprises ou en gestion commerciale - Tout autre diplôme admis en équivalence
PDL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Diplôme du cycle I de l'ENEAM en Planification ou en Statistique - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
GFCL	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités AF - Licence professionnelle ou Maîtrise en sciences économiques ou de gestion - Tout autre diplôme admis en équivalence
DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE	
ARCHI	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM – toutes spécialités STID - Tout autre diplôme admis en équivalence - Gestion du patrimoine culturel
GPC	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme du cycle I de l'ENAM - toutes spécialités STID, AD, ATSS, AGT et DRI - Licence professionnelle ou Maîtrise en Droit public ou privé, en sciences sociales ou humaines - Tout autre diplôme admis en équivalence



12- La liste des candidats dont les dossiers sont retenus par la Commission universitaire d'Orientation (CUO) sera publiée par voie d'affichage, sur le site web www.enam.uac.bj et sur la page facebook www.facebook.com/enam.uac de l'ENAM en temps opportun.

13- Les droits d'inscription ainsi que les frais d'encadrement se présentent comme suit :

Tableau n° 2 : Droits d'inscription et de formation

Nature des frais	Catégorie		
	Boursier d'excellence	Nationaux et ressortissants de l'UEMOA	Ressortissants hors UEMOA
Frais d'inscription/an	51.200	51.200	51.200
Frais de formation/an	0	450.000	500.000
TOTAL	51.200	501.200	551.200

14- Aucun candidat n'ayant obtenu l'avis favorable de la CUO ne peut être autorisé à s'inscrire en Master et à y suivre les cours. Aucune dérogation n'est possible sous réserve de régularisation. Les candidats ne remplissant pas cette condition ne peuvent pas opposer à l'ENAM leur inscription sur un plan de formation ou leur participation irrégulière aux activités académiques.

15- Aucune demande de changement de régime d'étude ou de changement de spécialité ne sera acceptée après l'affichage des listes des candidats retenus.

16- Le calendrier prévisionnel global de la procédure d'admission s'établit comme suit :

N°	ACTIVITÉS	DÉLAIS	OBSERVATIONS
1.	Appel à candidatures	Lundi 26 avril au mercredi 30 juin 2021	
2.	Travaux de la Commission d'étude des dossiers	Jeudi 1 ^{er} au mardi 6 juillet 2021	
3.	Présentation du rapport de la Commission au CUCA	Mercredi 7 juillet 2021	
4.	Session de la CUO	2 ^{ème} quinzaine de juillet 2021 (selon la programmation du SEOU)	
5.	Affichage de la liste des candidats retenus	Vendredi 30 juillet 2021	
6.	Rentrée	Lundi 13 septembre 2021	

(Handwritten signatures)

17- Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le tableau d'affichage, le site web www.enam.uac.bj et la page facebook www.facebook.com/enam.uac de l'ENAM. Aucune notification individuelle ne sera faite par téléphone pour les étapes de la procédure.

18- Aucun dossier ne sera reçu hors délai.

Le Directeur,



Épiphane SOHOUÉNOU
Agrégé des Facultés de droit